



Ministère des Solidarités,
de la Santé et de la Famille



INSTITUT DE
VEILLE SANITAIRE



DOSSIER DE PRESSE

MAI 2005

LES REFLEXES ANTI-NOYADE



CONTACT PRESSE

INPES Sophie Decroix, 01 49 33 23 06, sophie.decroix@inpes.sante.fr

SOMMAIRE

LA CAMPAGNE NATIONALE DE PREVENTION	3
Une campagne de prévention multi partenariale	3
Le dispositif de prévention « Les réflexes anti-noyade »	3
Une autre action ministérielle de communication sur la sécurité des loisirs nautiques	4
LES CONSEILS DE PREVENTION	5
Prévention des noyades en mer, lac, rivière, cours d'eau...	5
Prévention des noyades d'enfants en piscine privée	6
NOYADES ACCIDENTELLES EN FRANCE : LES RESULTATS DE L'ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE 2004	7
Epidémiologie des noyades	8
Typologie des victimes et des lieux	8
<i>Les populations à risque</i>	8
<i>L'ensemble des lieux de baignade est concerné</i>	8
Les circonstances des noyades accidentelles	9
<i>L'âge des victimes et les circonstances de survenue de ces noyades sont différentes selon les lieux</i>	9
<i>Des causes de noyade accidentelle propres à chaque âge</i>	10
LES GESTES QUI SAUVENT EN CAS DE NOYADE	11
Quand et comment agir ?	11
<i>Le bouche-à-bouche</i>	11
<i>Le massage cardiaque</i>	12

LA CAMPAGNE NATIONALE DE PREVENTION 2005

« LES REFLEXES ANTI-NOYADE »

PREVENTION ET PROTECTION CONTRE LES NOYADES ACCIDENTELLES

Une campagne de prévention multi partenariale

Malgré une baisse sensible des décès (15,4%) par rapport à 2003, le nombre de noyades accidentelles constatées par l'enquête InVS /DDSC en 2004 est toujours très élevé. Face à cette situation alarmante, le Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille et l'INPES ont mis en place une nouvelle campagne nationale de prévention des noyades pour l'été 2005, en association avec le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, le Ministère délégué au Logement et à la Ville, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales et de la Consommation, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le Secrétariat Général de la Mer, l'Institut de Veille Sanitaire, l'Assurance Maladie, la Commission de Sécurité des consommateurs, la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France, la Fédération Française de Natation et la Fédération des Professionnels de la Piscine.

L'objectif est d'alerter la population sur les dangers encourus dès lors que l'on se trouve près d'un point d'eau et de rappeler à tous les règles à suivre pour minimiser les risques de noyade.

Le dispositif de prévention « les réflexes anti-noyade »

Cette campagne est construite autour du thème « Les réflexes anti-noyade ». Elle rappelle les quelques règles à adopter pour se protéger des risques de noyade. Elle est composée de trois outils qui seront envoyés au mois de mai 2005 par l'INPES aux différents acteurs locaux et relais d'information qui assureront leur diffusion auprès des publics concernés :



Un dépliant de prévention sur les risques de noyade (mer, lac, rivière) lors de la baignade « Un réflexe en plus, un risque en moins ! » concernant à la fois les adultes et les enfants. Il détaille les précautions à prendre pour une baignade responsable et en toute sécurité

Dès le mois de mai, ce dépliant destiné au grand public sera diffusé à plus de **1 500 000 d'exemplaires** par les Sapeurs Pompiers, les préfetures, les centres météo des plages, la Fédération Française de Natation, les organisations des professionnels de l'hôtellerie et du tourisme, les CRS....



Un dépliant de prévention des noyades d'enfants en piscine privée « Piscine protégée, faut quand même me surveiller » concernant les enfants est plus particulièrement dédié aux propriétaires de piscines privées à usage familial ou collectif.

Ce dépliant présente la réglementation en vigueur pour la sécurisation des piscines privées. Il rappelle les règles essentielles à suivre pour protéger son enfant (ne jamais le laisser tout seul, désigner un seul adulte responsable de la surveillance, l'équiper de brassards, d'un maillot de bain à flotteurs adaptés à sa taille dès qu'il est à proximité de la piscine).

Dès le mois de mai 2005, ce dépliant destiné aux propriétaires de piscine sera diffusé à **1 000 000 d'exemplaires** par les constructeurs de piscine, les préfetures et les sapeurs pompiers.



Une affichette « Piscine protégée, faut quand même me surveiller » éditée à **200 000 exemplaires**, sera envoyée aux fabricants et constructeurs de piscines à la fin du mois de mai 2005.

Une autre action ministérielle de communication sur la sécurité des loisirs nautiques

Pour la cinquième année consécutive, le ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, reconduit la campagne de communication sur la sécurité des loisirs nautiques, en mer et en eau douce. Cette campagne donne l'occasion de faire le point sur les nouvelles règles de sécurité à bord des bateaux de plaisance, en vigueur depuis janvier 2005. Elle met également l'accent sur des conseils fondamentaux de prudence en mer comme en eau douce.

Pour plus d'informations : www.loisirsnautiques.equipement.gouv.fr

LES CONSEILS DE PREVENTION

A l'occasion de la période estivale, l'Inpes souhaite rappeler quelques mesures essentielles à une baignade sécurisée, pour l'enfant comme pour l'adulte.

Prévention des noyades en mer, lac, rivière, cours d'eau...

Quelles précautions prendre avant de se mettre à l'eau ?

- **Privilégier les zones de baignade surveillées.** Sinon, vérifier que :
 - la zone n'est pas dangereuse,
 - la baignade n'est pas interdite.
- **Se renseigner sur la nature des vagues, des courants et des marées,** lorsque l'on arrive sur son lieu de séjour : certaines zones peuvent être particulièrement dangereuses.
- **S'assurer que les conditions de baignade** ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée. Consulter régulièrement les bulletins météo.
- **Ne jamais quitter des yeux ses enfants quand ils jouent au bord de l'eau.**
- **Prévenir ses proches lorsque l'on va se baigner.** Se fixer aussi un point de repère sur la terre ferme pour être sûr de revenir à son point de départ.
- **Respecter strictement les consignes des sauveteurs.**
- **Ne jamais se baigner si l'on ressent le moindre frisson ou trouble physique.**

Quelles précautions prendre pour se baigner ?

- **Rentrer progressivement dans l'eau.**
- **Ne jamais laisser ses enfants seuls dans l'eau.** Se baigner en même temps qu'eux et ne jamais les perdre de vue.
- **Se méfier des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, ...), ils ne protègent pas de la noyade.
- **Etre vigilant dans les vagues.** Il est possible de s'amuser dans les vagues, mais il faut faire attention à leur zone d'impact.
- **Equiper ses enfants de brassards ou d'un maillot de bain à flotteurs** adapté à sa taille, dès qu'il est à proximité de l'eau.
- **Ne pas surestimer son niveau de natation** et se souvenir qu'il est **plus difficile de nager en milieu naturel** (mer, lac, rivière) **qu'en piscine.**

Que faire en cas d'imprévu ?

- **Ne pas lutter contre le courant et les vagues** pour ne pas s'épuiser.
- **S'allonger sur le dos** pour se reposer ou appeler à l'aide.
- **Se laisser flotter dans la mesure du possible.**
- **Eviter de paniquer** même lorsque la situation est inhabituelle.

Prévention des noyades d'enfants en piscine privée

Près de la moitié (46%) des noyades accidentelles de l'été 2004 dans les piscines familiales concerne des enfants de moins de 6 ans. Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2004, 66 enfants de moins de 6 ans ont été victimes de noyades accidentelles dans des piscines privées (familiales ou à usage collectif), dont 17 sont décédés. Une réglementation* impose depuis le 1^{er} janvier 2004 des dispositifs de protection autour des bassins (barrières, volets roulants...). Toutefois, même si ces mesures sont indispensables, elles ne remplacent pas pour autant une surveillance active et constante des adultes.

Les enfants de moins de 6 ans sont les premières victimes des noyades accidentelles en piscine privée.

Quel que soit le type de sa piscine, ne jamais laisser son enfant tout seul et :

- Désigner un seul adulte responsable de la surveillance.
- Equiper son enfant de brassards, d'un maillot de bain à flotteurs adapté à sa taille dès qu'il est à proximité de la piscine.
- Poser à côté de sa piscine une perche, une bouée, et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.
- Après la baignade, sortir tous les jouets flottants : jouets, bouées, objets gonflables et remettre en place son dispositif de sécurité.
- Apprendre à nager à son enfant dès l'âge de 4 ans, et lui faire prendre conscience du danger.
- Se former aux gestes qui sauvent.
- Stocker les produits de traitement de l'eau hors de portée des enfants.

Sécuriser sa piscine en l'équipant d'un matériel normalisé¹ :

Les propriétaires ont le choix entre plusieurs installations :

- Une barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1,10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique.
- Une alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin.
- Une couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin : volet roulant automatique, couverture à barres, couverture tendue à l'extérieur des margelles, fond de piscine remontant.
- Un abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

DES MESURES PARTICULIERES DE SECURITE SONT A PRENDRE LORSQUE LE NAGEUR EST UN ENFANT...

Les réflexes à acquérir quand une personne ne sait pas nager consistent à :

- Désigner un seul adulte responsable de sa surveillance qui ne doit pas le quitter des yeux,
- Mettre à l'enfant des brassards ou un maillot de bain à flotteurs adaptés à sa taille (*nécessaires mais pas suffisant !*). Mais, il faut faire attention, ces supports ne permettent pas d'apprendre à nager librement (*Ex : en cas de défaillance du matériel ou d'évolution particulière des conditions de pratiques, l'enfant peut rapidement se retrouver en danger !*).

En conclusion, il vaut mieux passer par de vrais apprentissages à partir de 3-4 ans permettant à l'enfant d'acquérir des réflexes pour ne pas qu'il se mette en danger et qu'il puisse progressivement acquérir une autonomie de plus en plus grande en milieu aquatique.

* Cf. loi du 3 janvier 2003 et décrets d'application n°2003.1389 du 31 décembre 2003 et n°2004-499 du 7 juin 2004

NOYADES ACCIDENTELLES EN FRANCE

- RESULTATS DE L'ETE 2004 -

L'enquête épidémiologique réalisée du 1^{er} juin au 30 septembre 2004 en France (dans les départements de métropole et d'Outre-mer) par l'Institut de Veille Sanitaire et la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales a concerné les noyades, ayant nécessité l'intervention des secours organisés (Samu-smur, Services départementaux incendie secours, Maîtres nageurs sauveteurs...), suivies d'une hospitalisation ou d'un décès. Cette enquête menée dans tous les lieux de baignade (piscine privée, piscine publique, cours d'eau, plan d'eau, mer et autres lieux) a permis d'identifier les **populations à risque** ainsi que les **circonstances de survenue de ces accidents**. De cette enquête est né le plan de communication et de sensibilisation développé par l'INPES et ses partenaires pour l'été 2005.

Résumé

L'étude épidémiologique 2004 réalisée par l'Institut de Veille Sanitaire et la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales a mis en évidence un nombre de noyades accidentelles toujours très élevé, malgré une baisse, entre 2004 et 2003, des décès de 15,4% : **1 163 victimes de noyades dont 368 décès** parmi lesquelles une majorité **d'adultes de plus de 45 ans (41%)** et **d'enfants de moins de 6 ans (15,2%)**.

On constate également que **l'ensemble des lieux de baignade est concerné** (mer, cours d'eau, piscines privées, piscines publiques...) et que les régions maritimes ou accueillant de nombreux touristes sont les plus touchées.

Enfin, les **causes de ces noyades sont propres à chaque âge**. Les noyades des enfants de moins de 13 ans sont principalement liées à une méconnaissance de la nage ou à un manque de surveillance et celles des adultes de plus de 45 ans sont souvent la conséquence d'un problème de santé.

Tableau 1. Décès par noyade accidentelle selon l'âge et le lieu de survenue, enquête NOYADES 2004

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	≥ 65 ans	Inc	Total	%
Piscines	18	4	3	0	0	6	10	-	50	13,6%
dont :										
+ privées familiales	17	1	2	0	2	5	5	-	32	8,7%
+ privées à usage collectif	0	2	0	0	5	0	3	-	10	2,7%
+ publiques ou privées payantes	1	1	0	2	1	2	-	-	8	2,2%
Cours d'eau	5	2	5	6	14	16	16	-	64	17,4%
Plans d'eau	2	1	4	9	18	12	12	2	58	15,9%
Mer	4	1	6	5	32	72	50	4	174	47,3%
dont :										
+ < 300 m	3	1	5	4	30	68	47	4	162	44,0%
+ > 300 m	1	0	1	1	2	4	3	-	12	3,3%
Autres	14	1	0	1	3	1	2	-	22	6,0%
Total	43	9	19	21	74	107	90	6	368	
%	11,9%	2,5%	5,0%	5,6%	20,4%	29,4%	24,7%			

Tableau 2. Noyades accidentelles selon l'âge et le lieu de survenue, enquête NOYADES 2004

	0-5 ans	6-12 ans	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	≥ 65 ans	Inc	Total	%
Piscines	77	37	20	3	20	20	17	2	196	16,0%
dont :										
+ privées familiales	55	10	7	2	4	12	9	1	100	8,6%
+ privées à usage collectif	11	13	4	0	7	1	6	-	42	3,6%
+ publiques ou privées payantes	11	14	9	1	9	7	2	1	54	4,6%
Cours d'eau	8	6	9	11	32	26	25	1	118	10,2%
Plans d'eau	16	7	11	17	25	21	18	4	119	10,2%
Mer	38	36	64	46	151	198	134	14	681	58,8%
dont :										
+ < 300 m	30	33	58	41	136	182	127	14	620	53,4%
+ > 300 m	8	3	6	5	16	16	7	-	61	5,2%
Autres	34	3	0	1	5	1	4	1	49	4,2%
Total	173	99	104	78	233	266	198	22	1163	
%	15,2%	7,9%	9,1%	6,9%	20,4%	23,3%	17,3%			100%

Epidémiologie des noyades

Au cours de l'été 2004, 1 163 victimes de noyades accidentelles ont été recensées en France. Parmi ces victimes, 368 (31,6%) sont décédées.

Typologie des victimes, des régions géographiques et des lieux

Les populations à risques

Homme, femme, adulte, enfant, sont tous concernés par le risque de noyade accidentelle, dans des proportions toutefois différentes : les **enfants de moins de 6 ans (15,2%)** et les **adultes de plus de 45 ans (41%)** ont été les plus touchés par les noyades accidentelles ; deux victimes sur trois étaient de sexe masculin.

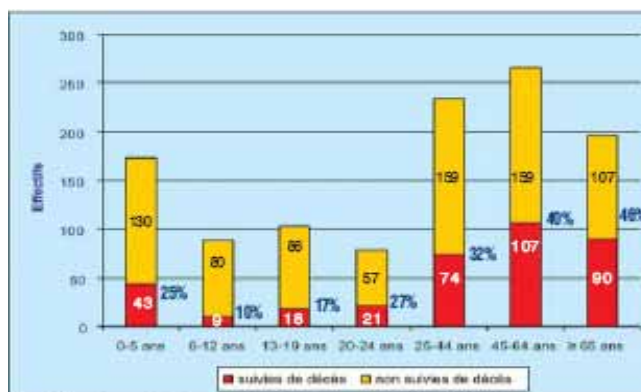


Figure 1. Noyades accidentelles selon l'âge des victimes, enquête NOYADES 2004.

L'ensemble des lieux de baignade est concerné

Plus de la moitié des noyades accidentelles (58,6%) sont survenues en mer, 12,3% ont eu lieu en piscines privées (familiales ou à usage collectif), 10,2% en plan d'eau, 10,1% en cours d'eau, 4,6% en piscines publiques et 4,2% dans les autres lieux. Si l'on compare 2004 et 2003 (voir tableau ci-dessous), on note une hausse des décès en mer mais une baisse très significative des décès dans les cours d'eau et plan d'eau et même en piscine (beaucoup plus fréquentées en 2003 qu'en 2004 en raison de la chaleur exceptionnelle).

Décès par noyade accidentelle selon le lieu en 2003 et 2004			
	2003	2004	Variations 2004/2003 (%)
Piscine	57	50	-12
Cours d'eau	105	64	-39
Plan d'eau	93	58	-38
Mer	160	174	+9
Autres lieux	20	22	+10
Total	435	368	-15

Tableau 1.

Les circonstances des noyades accidentelles

L'âge des victimes et les circonstances de survenue de ces noyades diffèrent selon les lieux. L'ensemble des lieux fait état d'une baisse du nombre de victimes par rapport à 2003, excepté la mer et les « autres lieux » (baignoire, bassins...).

- **En mer :**
51% des 681 victimes* de noyades étaient des adultes âgés de **plus de 45 ans**, 75% d'entre elles étaient des touristes non résidents dans le département. 91% des accidents ont eu lieu dans la bande des 300 mètres et près de la moitié des noyades sont survenues sur des plages non surveillées. La pathologie (malaises) a été la première cause d'accident (33%). Viennent ensuite les courants (30%) et l'épuisement (23%).
- **En plan d'eau :**
70% des 119 victimes* étaient âgés de **plus de 20 ans**. On note que près de la moitié des noyades ont conduit au décès de la victime (49%). Les accidents sont principalement dus à une **pathologie** (malaise, hydrocution 32%), une chute (21%) et le fait de ne pas savoir nager (18%).
- **En cours d'eau :**
80% des 118 noyés* étaient des adultes âgés de **plus de 20 ans**. Plus de la moitié des victimes sont décédées (54%). La moitié des noyades a eu lieu en zone interdite. La chute (46%), le malaise (25%), la consommation d'alcool (15%) et les courants (13%) sont les autres raisons les plus souvent invoquées.
- **En piscine privée familiale ou à usage collectif :**
Parmi les 142 personnes victimes de noyade*, **46% étaient des enfants de moins de 6 ans**. On note également que 41% des noyades d'enfants de moins de 6 ans ont eu lieu dans une piscine équipée d'un dispositif de sécurité (clôture, barrière). Les deux tiers des victimes de noyades habitaient le département où a eu lieu l'incident.
Le **manque de surveillance** avoisine les **40%** en 2004. « Ne pas savoir nager » (31%) et la chute (28%) ont également été invoquées comme principales circonstances de noyade.
- **En piscine publique ou privée d'accès payant :**
Parmi les 54 personnes victimes de noyade suivie ou non de décès, 47% étaient des **enfants de moins de 13 ans**. Ces noyades étaient principalement dues à un problème de santé (40%) et au fait de ne pas savoir nager (34%).
- **Dans les autres lieux (baignoires, bassins, piscines gonflables...) :**
Parmi les 49 victimes*, 64% étaient des **enfants de moins de 6 ans**. Près de la moitié des noyades (45%) a conduit au décès de la victime. Le manque de surveillance (55%) et la chute pour la moitié des cas, ont été les principales causes de ces noyades.

* Noyade suivie ou non de décès

*Noyade suivie ou non de décès

Des circonstances de noyade accidentelle propres à chaque âge

- **Le manque de surveillance** est devenue la première cause de noyades chez **les enfants de moins de 13 ans**. Il représente aujourd'hui **42% des causes de noyades**. Dans des proportions équivalentes, le fait de **ne pas savoir nager** (34%) et les chutes (30%) sont les deux autres circonstances les plus fréquemment exprimées.
- **Quant aux jeunes de 13 à 24 ans**, dans 35% des cas, la noyade est survenue en raison des courants, d'un épuisement physique (23%), ou bien d'une **pathologie** (malaise, hydrocution, épilepsie) à hauteur de 20%.
- **Les adultes de 25-44 ans** touchés par les accidents de noyade l'ont souvent été du fait d'une pathologie (27%), l'action des courants (27%) ou l'épuisement physique (23%).
- Enfin, chez les personnes de **plus de 45 ans**, **la moitié** des cas de **noyades accidentelles** sont la conséquence d'un **problème de santé**.

LES GESTES QUI SAUVENT EN CAS DE NOYADE

Un enfant réanimé immédiatement a cinq fois plus de chances de sortir indemne d'une noyade. S'ils sont maîtrisés, le bouche-à-bouche et le massage cardiaque font partie de ces gestes qu'il est nécessaire de pratiquer, **sans toutefois oublier d'appeler les secours** (sapeurs pompiers, renforcés le plus souvent par une équipe de secours médicalisés : Smur).

Quand et comment agir ?

La victime respire-t-elle ? Regarder si le torse se soulève et essayer de sentir son souffle sur sa joue afin de savoir si elle respire.

Deux cas sont alors possibles :

- **la victime respire** : la tourner sur le côté et appeler les secours.
- **la personne ne respire pas** : commencer par deux insufflations (bouche-à-bouche). En cas de réaction (toux, mouvements...) continuer le bouche-à-bouche. Si elle ne réagit pas, faire des cycles de massages cardiaques et de bouche-à-bouche pendant une minute et alerter les secours. Si possible, faire alerter les secours par une autre personne et continuer les manoeuvres jusqu'à l'arrivée des secours.

Le bouche-à-bouche

Le principe est de faire passer dans les poumons de l'enfant de l'air frais contenu dans les voies aériennes du sauveteur.

Les règles à suivre :

1. La tête de l'enfant doit être renversée en arrière, sinon sa langue risque de boucher le passage.
2. **Eviter les fuites d'air** : chez le nourrisson, en appliquant largement la bouche ouverte à la fois sur son nez et sa bouche. Chez l'enfant, souffler dans la bouche, en pinçant les narines.
3. Pour être efficace, l'insufflation doit obtenir un début de soulèvement de la poitrine de la victime, sans excès.
4. La fréquence des insufflations est de 15 à 20 par minute.



Le massage cardiaque

Le principe consiste à comprimer le cœur pour entretenir la circulation sanguine, en pratiquant un cycle alternant bouche-à-bouche (insufflation) et compression thoracique.

Si la victime a moins de 8 ans, le cycle est de :

UNE insufflation et CINQ compressions

Au-delà de cet âge, le cycle est de :

DEUX insufflations et QUINZE compressions

Les règles à suivre :



1. Trouver le lieu de compression :
 - a. Chez le nourrisson, un doigt en dessous de la ligne unissant les mamelons ;
 - b. Chez l'enfant : sur le haut de la moitié inférieure du sternum
2. Comprimer le sternum d'environ :
 - a. 3 à 4 cm chez l'enfant
 - b. de 1 à 2 cm chez le nourrisson
3. La fréquence des compressions doit être de 100 par minute, quel que soit l'âge
4. Lorsque l'on est à deux, il est possible que l'un fasse les compressions pendant que l'autre réalise les insufflations.
5. Les gestes de secours doivent être poursuivis jusqu'à l'arrivée des secours.

L'alerte doit toujours être donnée (18 ou 15)

le plus rapidement possible, idéalement dans la minute qui suit.

Si l'on n'est pas seul, charger un tiers de le faire pendant que l'on pratique les premiers gestes de secours.

Si l'on est seul, pratiquer les gestes de secours pendant une minute avant de donner l'alerte et ne pas raccrocher.

Se former aux gestes de premiers secours

Pour plus de renseignements, et pour être formé, s'adresser aux organismes de formation aux premiers secours tout au long de l'année en vue de l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS). Durée 10 heures, en cours du soir ou le week-end.